

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2013

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET
Demande de subvention
Rénovation de locaux
Maisons des associations
Maison des enfants
Macaron
Au titre de la DETR

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/01/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet global de réorganisation des services liés à l'action sociale, à la politique communale en direction de l'Enfance et la Jeunesse ainsi que sur la restructuration et la rénovation des bâtiments communaux accueillant les services ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions à l'Etat au titre de la DETR ;

Pour le projet et montant suivant :

C. Rénovation de locaux socioculturels :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Maison des associations	256 027.30€	Etat (30%)	200 188.77 €
		Conseil Général (10%)	66 729.59 €
		Conseil Régional (10%)	66 729.59 €
Maison des enfants MACARON	411 268.61 €	CAF (30%)	200 188.77 €
		Commune (20%)	133 459.18 €
Total	667 295.91 €	Total	667 295.91 €

Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR : 200 188.77 € HT
Cette demande est validée, à la majorité (5 contre) par le Conseil Municipal.
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Annule et remplace la délibération visée par la Sous-Préfecture le 18-01-2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 17 janvier 2013

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

*Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents
de votants*

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.
Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

OBJET
*Décision modificative n°2
Mairie*

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/01/2013** et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose le vote d'une décision modificative comme suit :

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
014 - Atténuations de produits	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
73923 - Reversements du FNGIR		200.00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	200.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	200.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	19 900.00 €	0.00 €	19 900.00 €
21312 - Batiments scolaires		19 380.00 €		
2312 - Terrains		520.00 €		
2031 - Frais d'études				18 700.00 €
2033 - Frais d'insertion				1 200.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	19 900.00 €	0.00 €	19 900.00 €

Cette demande est validée, à la majorité (1 abstention) par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 17 janvier 2013

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET
Décision modificative n°1
Pôle Bergamote-Mirabelle

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/01/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA




L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de *Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire*,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

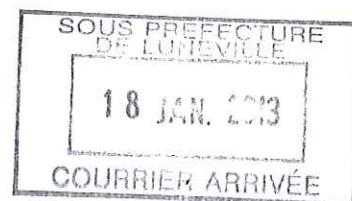
Madame le Maire propose le vote d'une décision modificative sur le budget Bergamotte-Mirabelle comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
6541 - Créances admises en non valeur		400.00 €		
74 - Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
7478 - Autres organismes				400.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €

Cette demande est validée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2013

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET
Convention de passage
concernant le P.D.I.P.R

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/01/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil Général de Meurthe et Moselle a décidé de réactualiser le Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

La présente délibération annule et remplace les décisions prises antérieurement et relatives au PDIPR en date du 24 octobre 2012.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant le tracé des itinéraires existants sur le territoire de la commune et proposés au projet de plan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Emet :

- un avis favorable sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R de Meurthe-et-Moselle

.../...

- un avis conforme favorable concernant les chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
8229	CHEMIN RURAL	12 - DIT DU RENDEZ-VOUS	AA
8238	CHEMIN RURAL	12 - DIT DU RENDEZ-VOUS	AA
9179	CHEMIN RURAL	10 - DIT DE MORTAMENIL	AC
9038	CHEMIN RURAL	8	AE
9086	CHEMIN RURAL	DIT DE L ENCLOS	AI
8392	CHEMIN RURAL	1 - DIT DE LANDECOURT	AL
8395	CHEMIN RURAL	7 - DIT DE LA JUSTICE	AL
8380	CHEMIN RURAL	3 - DIT DE LA CROIX GILLET	AN
9025	CHEMIN RURAL	AUX PIERRAILLES	AO
9026	CHEMIN RURAL	AU PORIEUX	AO
9027	CHEMIN RURAL	SANS NOM	AO
9039	CHEMIN RURAL	LES MAISONNETTES	AO
9040	CHEMIN RURAL	AU PORIEUX	AO
9041	CHEMIN RURAL	SANS NOM	AO
8381	CHEMIN RURAL	3 - DIT DE LA CROIX GILLET	AP
8382	CHEMIN RURAL	5 - DIT DE LA HAYE-BAYON	AP
8383	CHEMIN RURAL	5 - DIT DE LA HAYE-BAYON	AP
8391	CHEMIN RURAL	3 - DIT DE LA CROIX GILLET	AP
8378	CHEMIN RURAL	7 - DIT DE LA JUSTICE	AR
8386	CHEMIN RURAL	7 - DIT DE LA JUSTICE	AR

S'engage :

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales ;

- à conserver aux chemins ruraux et parcelles communales inscrits au P. D. I. R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle ;
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaire à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- à informer le Conseil Général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2013

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET

*Demande de subvention
Construction périscolaire
et ½ pension
Au titre de la DETR*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/01/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet global de réorganisation des services liés à l'action sociale, à la politique communale en direction de l'Enfance et la Jeunesse ainsi que sur la restructuration et la rénovation des bâtiments communaux accueillant les services ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions à l'Etat au titre de la DETR ;

Pour le projet et montant suivant :

B. Construction périscolaire et ½ pension

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Construction Périscolaire	447 042.62 €	Etat (40%)	178 817.05 €
		Conseil Général (20%)	89 408.52 €
		Conseil Régional (20%)	89 408.52 €
		Commune (20%)	89 408.52 €
Total	447 042.62 €	Total	447 042.61 €

Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR : 178 817.05 € HT

Cette demande est validée, à la majorité (5 contre) par le Conseil Municipal.

Annule et remplace la délibération visée par la Sous/Préfecture le 18 01 2013

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2013

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET
Demande de subvention
Aménagements Mairie
Au titre de la DETR

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/01/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet global de réorganisation des services liés à l'action sociale, à la politique communale en direction de l'Enfance et la Jeunesse ainsi que sur la restructuration et la rénovation des bâtiments communaux accueillant les services ; Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions à l'Etat au titre de la DETR ;

Pour le projet et montant suivant :

D. Aménagements de la Mairie au 1^{er} étage :
PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Aménagements MAIRIE	208 075.50 €	Etat (40%)	83 230.20 €
		Commune (60%)	124 845.30 €
Total	208 075.50 €	Total	208 075.50 €

Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR : 83 230.20 € HT

Cette demande est validée, à la majorité (5 contre) par le Conseil Municipal.

Annule et remplace la délibération visée par la Sous/Préfecture le 18 01 2013

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2013

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET
Demande de subvention
Accessibilité bâtiments
publics
Au titre de la DETR

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/01/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/01/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



L'an deux mille treize, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Olivier MARTET - Ghislain DEMONET.

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet global de réorganisation des services liés à l'action sociale, à la politique communale en direction de l'Enfance et la Jeunesse ainsi que sur la restructuration et la rénovation des bâtiments communaux accueillant les services ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions à l'Etat au titre de la DETR ;

Pour le projet et montant suivant :

A. Accessibilité des bâtiments publics
PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Pôle Mirabelle (Médiathèque)	50 000 €	Etat (30%)	89 949.23 €
Pôle Macaron (Ecole Jules Ferry et Maisons des Associations)	175 000 €	Commune (70%)	209 881.52 €
Maison des fêtes et de la Culture	25 000 €		
La POSTE	49 830.75 €		
Total	299 830.75 €	Total	299 830.75 €

Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR : 89 949.23 €

Cette demande est validée, à la majorité (5 contre) par le Conseil Municipal.

Annule et remplace la délibération visée par la Sous/Préfecture le 18 01 2013

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, **Anne Marie FARRUDJA**

